

Mode opératoire : Les motifs de rejet suite au dépôt d'une DSN mensuelle ou d'un signalement d'événement

- ▶ Suite au dépôt d'une DSN mensuelle ou d'un signalement d'événement, des contrôles dits « de premier niveau » sont appliqués. Ils précèdent ou suivent les contrôles de la norme dits de conformité qui donnent lieu à émission d'autres types de messages.
- ▶ Le tableau ci-après a pour but de vous expliquer les libellés de ces contrôles et les actions à réaliser.

□ Liste des codes et motifs de rejets :

B1-104-02	La transmission comporte une archive XXXXXX trop volumineuse.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une archive est en fait un zip c'est-à-dire un dossier compressé. Cela signifie que le fichier compressé transmis est supérieur à la limite autorisée, à savoir 90 Mo. ▶ Vous devez donc transmettre un nouveau fichier moins volumineux.
B1-104-03	La transmission comporte une archive XXXXXX de taille nulle.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le zip, c'est-à-dire le fichier compressé, est vide. ▶ Un nouveau dépôt doit donc être effectué avec un zip compressé contenant X déclaration(s)
B1-104-04	La transmission comporte une archive XXXXXX inexploitable.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les fichiers contenus dans l'archive ne peuvent être extraits. L'archive est donc considérée comme corrompue et rejetée. ▶ Vous devez donc corriger le format des fichiers contenus dans l'archive et effectuer un nouveau dépôt
B1-104-05	La transmission comporte plus d'un niveau d'imbrication d'archives.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les fichiers extraits de l'archive sont identifiés comme étant eux-mêmes des archives. Ces fichiers sont donc rejetés car une archive (1 zip) peut contenir une autre archive (1 zip) mais pas plus de 2 niveaux d'archives (zip). ▶ Vous devez donc modifier les archives afin de disposer seulement de 2 niveaux (1 zip contenant 1 zip contenant X déclarations)
B1-104-06	La transmission comporte un fichier XXXXXX de taille nulle.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le fichier est vide. ▶ Vous devez donc déposer un nouveau fichier contenant des informations.
B1-104-07	La transmission comporte un fichier XXXXXX trop volumineux.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le fichier déposé dépasse la taille maximale autorisée à savoir 1 Go pour une DSN. ▶ Vous devez donc déposer un nouveau fichier inférieur à 1 Go
B1-104-08	Le nom du fichier comporte un ou plusieurs caractères d'espacement.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le nom du fichier déposé ne doit pas contenir de caractère d'espacement. ▶ Vous devez donc déposer un nouveau fichier inférieur dont le nom ne comporte pas de caractère d'espacement.

B1-105-10 B1-105-11 B1-105-12 B1-105-13 B1-105-14 B1-105-15	Le format du fichier XXXXXXXX n'est pas reconnu.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le format du fichier n'est pas autorisé par la norme. ▶ Vous devez vous référer au cahier technique afin de consulter les formats autorisés.
B1-201-01 B1-201-02	Siret XXXXXXXX inconnu.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le SIRET n'est pas connu de la base INSEE. ▶ Nous vous conseillons de contacter l'assistance DSN pour plus de précision au 0811 376 376 (pris d'un appel local)
B1-201-99	Le contrôle de conformité n'a pas pu aboutir.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les contrôles n'ont pu être menés
B1-203-09	Nouvelle habilitation refusée. Il existe déjà une déclaration normale d'identifiant XXXXXX et d'ordre XXXXX..	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un autre déclarant a déjà déposé une DSN pour le même SIRET pour le mois donné.
B1-207-01	La transmission est tardive pour la période XXXX.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Il s'agit d'un cas particulier de message non bloquant. ▶ La DSN transmise est arrivée après l'échéance (mais dans la période où c'est encore autorisé).
B1-207-03	La transmission pour la période XXXX n'est pas encore autorisée.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La DSN a été transmise avant la date d'ouverture pour la période donnée. ▶ Vous devez donc attendre l'ouverture de la période pour effectuer un nouveau dépôt.
B1-207-04	La transmission pour la période XXXX n'est plus autorisée.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La date d'échéance est passée depuis plus de 3 mois. ▶ Le dispositif DSN n'accepte plus de déclaration en retard passé ce délai. ▶ nota : après avril 2014 il sera possible d'accepter des DSN en reprise d'historique au-delà de ce délai jusque 11 mois
B1-207-05	« annule et remplace » ou « annule » après échéance.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La déclaration a été transmise après la date limite d'échéance.
B1-208-01 B1-208-02	Siret XXXXXXXX radié au JJ/MM/AAAA.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le SIRET donné est en cessation d'activité.
B1-208-07	Signalement initial datant de plus de 5 ans.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Il n'est pas possible d'annuler un signalement de plus de 5 ans.
B1-208-08	'annule et remplace' ou 'annule' sans normale préalable.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Il n'est pas autorisé d'effectuer une « annule et remplace » avant le dépôt d'une « initiale ». ▶ Vous devez donc déposer une DSN de type « initiale ».
B1-208-09	Il existe déjà une déclaration normale, d'identifiant XXXXXX et d'ordre XXXXX, transmise par le déclarant de Siret XXXXXXXX.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un déclarant essaye de déposer une DSN mensuelle alors qu'une autre DSN mensuelle pour le même établissement et le même mois principal déclaré a déjà été déposée par un autre déclarant. ▶ Le déclarant « habituel » (celui ayant déposé les DSN mensuelles précédentes), et uniquement le déclarant « habituel », peut déposer une déclaration annule et remplace pointant vers la déclaration à annuler dont le numéro d'ordre est indiqué dans le message.

B1-208-10	Il existe déjà une déclaration normale,	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Il n'est pas possible d'effectuer deux DSN initiales. ▶ Vous devez donc transmettre une DSN « annule et remplace » en modifiant le n° d'ordre
B1-208-11	« annule et remplace » d'ordre XX inférieur au dernier ordre accepté YY.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le n° d'ordre de « l'annule et remplace » transmise doit être supérieur au précédent pour un même mois. Le n° d'ordre devant être remis à 0 au début de chaque mois civil. ▶ Vous devez donc modifier le n° d'ordre de l'annule et remplace et effectuer un nouveau dépôt.
B1-208-13	Il existe déjà une déclaration d'un fractionnement différent pour cette échéance.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Il n'est pas autorisé de transmettre une DSN mensuelle dont le dénominateur de fractionnement est différent des autres DSN mensuelles déjà reçues pour le même Siret d'affectation et le même mois principal déclaré. ▶ Exemple : <ul style="list-style-type: none"> ○ Dépôt fraction 1/2. Vous ne pourrez transmettre qu'une fraction 2/2. Il n'est pas possible de déposer une fraction 2/3
B1-208-14	L'identifiant de déclaration initiale n'est pas cohérent avec les données de la déclaration présentée.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un signalement est « annulé » ou « annulé et remplacé » uniquement par un signalement de même nature et pour le même SIRET d'affectation. ▶ Vous devez donc suivre cette règle pour transmettre votre signalement
B1-208-15	Déclaration référencée inconnue.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le signalement à annuler n'existe pas ou n'est pas connu du système. ▶ Vous devez donc vérifier que les informations portées par l'identifiant de la déclaration annulée et remplacée est exact et correspond à un signalement existant dans le dispositif DSN.